

## TABLE DES MATIÈRES

	PAGES
PRÉFACE . . . . .	V
REMERCIEMENTS . . . . .	IX
LISTE DES ABRÉVIATIONS . . . . .	XI

### INTRODUCTION GÉNÉRALE

SECTION 1. – <i>L'absence apparente de cadre juridique international</i> . . . . .	7
I. – La portée de l'internationalisation . . . . .	7
A. – <i>L'intensification de l'internationalisation</i> . . . . .	8
B. – <i>Les risques impliqués par l'internationalisation</i> . . . . .	11
II. – Les limites du droit international à l'encadrement de l'internationalisation . . . . .	15
A. – <i>Les limites posées par le droit international aux réponses strictement nationales</i> . . . . .	15
B. – <i>Les contraintes au développement d'un cadre multilatéral</i> . . . . .	19
SECTION 2. – <i>L'hypothèse d'un encadrement juridique par la coopération internationale des autorités de régulation</i> . . . . .	23
I. – Les spécificités des modèles nationaux . . . . .	23
A. – <i>La prééminence des « autorités de régulation »</i> . . . . .	24
B. – <i>Régulation et spécificités de l'encadrement des activités financières</i> . . . . .	29
II. – La place du droit international dans la coopération des modèles nationaux . . . . .	35
A. – <i>L'intérêt d'une analyse</i> . . . . .	35
B. – <i>Le cadre de l'analyse</i> . . . . .	39
1. Clarification de quelques notions et délimitation de l'étude . . . . .	39
a) <i>Les notions de « secteur financier » et de « services financiers »</i> . . . . .	39
b) <i>L'étude globale du secteur financier</i> . . . . .	40
c) <i>Délimitation des modèles de régulation nationaux étudiés</i> . . . . .	42
d) <i>Limitation des instances de coopération étudiées (Comité de Bâle, O.I.C.V. et A.I.C.A.)</i> . . . . .	43
2. Approches et méthodes . . . . .	45
a) <i>L'élargissement de l'étude aux phénomènes de « soft law »</i> . . . . .	46
b) <i>L'approche coutumière du fonctionnement des institutions</i> . . . . .	51

	PAGES
3. Plan de l'étude .....	54
<b>PARTIE I</b> <b>LES ASPECTS INSTITUTIONNELS</b> <b>DE LA COOPÉRATION</b> <b>ET LE DROIT INTERNATIONAL</b>	
CHAPITRE INTRODUCTIF. – L'HOMOLOGIE DES SYSTÈMES NATIONAUX DE RÉGULATION .....	63
SECTION 1. – <i>L'asymétrie des modèles nationaux</i> .....	64
I. – Les modèles pluralistes .....	66
A. – <i>La consolidation du modèle bipolaire français</i> .....	66
1. La consolidation du pôle de régulation des marchés financiers depuis 2003 .....	69
2. La consolidation du pôle de régulation prudentielle depuis 2010 .....	70
B. – <i>L'empreinte hypersectorielle du modèle américain</i> .....	73
1. La dualité de l'encadrement du secteur bancaire .....	74
2. L'encadrement fédéral des marchés financiers .....	78
3. L'encadrement par les États fédérés du secteur de l'assurance .....	80
II. – Les modèles intégrés .....	84
A. – <i>Les modèles unifiés britannique et japonais</i> .....	86
B. – <i>Le modèle consolidé allemand</i> .....	89
SECTION 2. – <i>La relativisation de l'asymétrie</i> .....	93
I. – La mise en cohérence des autorités de régulation .....	94
A. – <i>La mise en cohérence organique</i> .....	94
B. – <i>La mise en cohérence fonctionnelle</i> .....	97
II. – La convergence des régulations nationales .....	106
A. – <i>L'objectif commun des régulations nationales</i> .....	107
B. – <i>La différenciation des régulations nationales</i> .....	111
<i>Conclusion du Chapitre introductif</i> .....	113
<b>TITRE 1. – Approche horizontale : Les autorités de régulation et le droit international</b> .....	115
CHAPITRE 1. – L'AUTORITÉ DE RÉGULATION, « UN ÉTAT DANS L'ÉTAT » ..	121
SECTION 1. – <i>La fragmentation matérielle des fonctions de l'État</i> .....	122
I. – Le dépassement du caractère strictement administratif .....	123
II. – L'exercice concomitant des fonctions de l'état .....	126
A. – <i>Fonction exécutive, fonction législative et fonction judiciaire</i> ..	127
B. – <i>La fonction gouvernementale des autorités de régulation</i> .....	130

	PAGES
1. La latitude politique des autorités de régulation dans le cadre de leurs missions .....	131
a) <i>La responsabilité limitée des autorités françaises et britanniques</i> .....	132
b) <i>L'immunité des autorités allemandes validée par le droit communautaire</i> .....	136
c) <i>L'immunité des autorités américaines préservée par la législation fédérale</i> .....	139
2. La nature gouvernementale de la latitude d'action des autorités de régulation .....	143
SECTION 2. – <i>L'indépendance des autorités</i> .....	150
I. – L'étendue de l'indépendance .....	151
A. – <i>L'indépendance organique</i> .....	151
B. – <i>L'indépendance fonctionnelle</i> .....	154
C. – <i>L'autonomisation des autorités de régulation en France</i> .....	157
II. – La signification de l'indépendance .....	159
A. – <i>La soustraction à la démocratie politique</i> .....	159
B. – <i>Une soustraction opérée démocratiquement</i> .....	162
C. – <i>Une soustraction qui n'est pas une dépolitisation</i> .....	165
<i>Conclusion du Chapitre I.</i> .....	167
CHAPITRE 2. – L'APPRÉHENSION DE L'ACTIVITÉ DES AUTORITÉS DE RÉGULATION PAR LE DROIT INTERNATIONAL .....	169
SECTION 1. – <i>La place variable des autorités de régulation nationales en droit international</i> .....	170
I. – Un rattachement général à l'action souveraine de l'État .....	171
A. – <i>Le rattachement en matière de responsabilité internationale</i> ..	171
B. – <i>Le rattachement en matière d'immunités</i> .....	177
II. – Une inaptitude à représenter l'État en droit international ...	183
A. – <i>La représentation de l'État en droit international et les autorités de régulation</i> .....	183
1. L'inaptitude à représenter directement l'État .....	184
2. La portée limitée des règles spéciales .....	191
B. – <i>La précarité des habilitations fournies par les droits nationaux</i>	194
1. Une extension progressive mais fragile de l'habilitation fournie par le droit français .....	195
2. Une habilitation limitée aux secteurs bancaire et de l'assurance en droit américain .....	199
3. L'absence d'habilitation législative en droit britannique ...	203
4. Une habilitation exclusivement limitée à la banque centrale en droit allemand .....	204
SECTION 2. – <i>Les accords entre autorités de régulation nationales et le droit international</i> .....	206

	PAGES
I. – Délimitation des accords étudiés . . . . .	207
A. – <i>Exclusion des accords se rattachant directement au droit international</i> . . . . .	207
B. – <i>Exclusion des accords évinçant tout effet juridique</i> . . . . .	210
II. – La justification d'une appréciation de la validité au regard du droit des traités . . . . .	213
A. – <i>L'indifférence de l'instrumentum</i> . . . . .	213
B. – <i>La pertinence du negotium</i> . . . . .	219
1. L'intention de créer des obligations . . . . .	219
2. Des obligations pertinentes au regard du droit des traités . . . . .	222
III. – La validité des accords au regard du droit des traités . . . . .	229
A. – <i>L'hypothèse d'une validité ex ante des accords</i> . . . . .	230
B. – <i>La validation ex post des accords</i> . . . . .	236
<i>Conclusion du Chapitre II</i> . . . . .	238
<i>Conclusion du Titre I</i> . . . . .	239
<b>TITRE 2. – Approche verticale : L'institutionnalisation de la coopération et le droit international</b> . . . . .	<b>241</b>
CHAPITRE 1. – L'INSTITUTIONNALISATION ABRITÉE PAR LA B.R.I. : LE COMITÉ DE BÂLE . . . . .	247
SECTION 1. – <i>L'incubation du Comité de Bâle au sein de la B.R.I.</i> . . . . .	249
I. – La promotion de la coopération des banques centrales par la B.R.I. . . . .	249
A. – <i>La nature juridique de la B.R.I. en question</i> . . . . .	250
B. – <i>L'élasticité des missions de la B.R.I.</i> . . . . .	257
II. – La création du Comité de Bâle sous les auspices de la B.R.I. . . . .	261
A. – <i>Le G10, forum parallèle à la B.R.I.</i> . . . . .	262
B. – <i>La création du Comité de Bâle par le G10</i> . . . . .	264
SECTION 2. – <i>Le Comité de Bâle, agence autonome de la B.R.I.</i> . . . . .	267
I. – Le rattachement institutionnel du Comité de Bâle à la B.R.I. . . . .	268
A. – <i>Le rattachement fonctionnel du Comité de Bâle à la B.R.I.</i> . . . . .	268
B. – <i>Le rattachement structurel du Comité de Bâle à la B.R.I.</i> . . . . .	273
1. La substitution du Comité de Bâle à la B.R.I. . . . .	273
2. Le financement par la B.R.I. des activités du Comité de Bâle . . . . .	275
3. Le bénéfice par le Comité de Bâle des privilèges et immunités de la B.R.I. . . . .	277
II. – Le Comité de Bâle, entité interétatique autonome . . . . .	278
A. – <i>Une représentation interétatique originale</i> . . . . .	279
1. Une composition à géométrie variable limitée à un socle G20 . . . . .	279
2. Une ouverture restreinte au-delà du G20 . . . . .	282

	PAGES
B. – <i>La nature coutumière du fonctionnement</i> .....	286
<i>Conclusion du Chapitre I</i> .....	290
 CHAPITRE 2. – L'INSTITUTIONNALISATION NOMADE : L'O.I.C.V. ET	
L'A.I.C.A. ....	291
SECTION 1. – <i>Les modalités de l'institutionnalisation</i> .....	291
I. – L'institutionnalisation progressive de la coopération.....	292
A. – <i>Les processus de création de l'O.I.C.V. et de l'A.I.C.A.</i> .....	292
B. – <i>La convergence des évolutions</i> .....	296
II. – Une gouvernance interétatique dévoilée.....	299
A. – <i>Une gouvernance publique de nature interétatique</i> .....	299
B. – <i>La participation feutrée d'acteurs extérieurs</i> .....	305
SECTION 2. – <i>L'insolite nature juridique de l'institutionnalisation</i> .....	308
I. – Les faux obstacles à un rattachement au régime des organisa- tions internationales .....	309
A. – <i>L'improbable rattachement aux organisations non gouverne-         mentales (O.N.G.)</i> .....	309
B. – <i>Des spécificités non rédhitoires</i> .....	313
1. Des personnes morales de droit interne.....	313
2. Des institutions composées d'autorités de régulation nationales	315
3. La participation d'acteurs non étatiques.....	316
4. Le financement par des acteurs non étatiques.....	317
II. – La pertinence du rapprochement avec les organisations inter- nationales .....	319
A. – <i>Le support de la personnalité juridique internationale</i> .....	320
B. – <i>La recherche de la personnalité juridique internationale</i> .....	324
1. La personnalité juridique internationale de l'O.I.C.V. ....	324
2. La personnalité juridique internationale de l'A.I.C.A. ....	334
<i>Conclusion du Chapitre II</i> .....	340
<i>Conclusion du Titre 2</i> .....	342
<i>Conclusion de la Partie I</i> .....	344

## PARTIE II

**LES ASPECTS NORMATIFS  
DE LA COOPÉRATION  
ET LE DROIT INTERNATIONAL**

CHAPITRE INTRODUCTIF. – LE CONTEXTE NORMATIF.....	353
SECTION 1. – <i>La recherche des équilibres</i> .....	353
I. – L'équilibre entre réglementation et innovation.....	353
A. – <i>Les spécificités de l'innovation financière</i> .....	354

	PAGES
B. – <i>Les conditions de l'équilibre</i> .....	356
II. – L'équilibre entre concurrence et coopération .....	357
A. – <i>Les dangers des approches exclusives</i> .....	359
B. – <i>L'équilibre par la mise en place d'un level playing field</i> ....	361
SECTION 2. – <i>Le standard comme instrument d'équilibre</i> .....	364
I. – Le concept de standard .....	366
A. – <i>La signification du concept en théorie du droit</i> .....	366
B. – <i>La signification du concept en droit international</i> .....	369
1. Une signification classique .....	369
2. Une nouvelle signification en droit international économique	370
II. – Le standard comme instrument normatif des institutions de coopération .....	374
A. – <i>La texture normative souple des standards financiers</i> .....	374
B. – <i>La variation dans la souplesse de la texture normative</i> .....	377
<i>Conclusion du Chapitre introductif</i> .....	379
 <b>TITRE 1. – L'existence d'un corpus normatif : Les standards finan-</b> <b>    ciers internationaux</b> .....	 381
CHAPITRE 1. – LES PROPRIÉTÉS DES STANDARDS FINANCIERS .....	385
SECTION 1. – <i>La nomenclature des standards</i> .....	386
I. – Perspective statique .....	388
A. – <i>Les instruments centraux</i> .....	388
B. – <i>Les instruments périphériques</i> .....	391
1. Les instruments de coopération et d'échange d'informations entre autorités .....	391
a) <i>Les instruments du Comité de Bâle</i> .....	391
b) <i>Les accords multilatéraux d'échange d'information de                             l'O.I.C.V. et de l'A.I.C.A.</i> .....	394
2. Les autres instruments périphériques .....	398
II. – Perspective dynamique .....	402
A. – <i>La dialectique entre instruments d'une même institution</i> ....	402
B. – <i>La dialectique entre instruments de différentes institutions de                         coopération</i> .....	406
C. – <i>La dialectique avec les instruments d'institutions extérieures</i> ..	408
1. Les normes comptables internationales .....	408
2. Les normes internationales en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme .	410
SECTION 2. – <i>Le contenu des standards</i> .....	413
I. – Les standards relatifs aux autorités de régulation .....	416
A. – <i>Structures essentielles des autorités de régulation</i> .....	417
1. Indépendance et responsabilité des autorités de régulation .	417

	PAGES
2. Les pouvoirs des autorités de régulation . . . . .	419
B. – <i>Les liaisons entre autorités</i> . . . . .	422
1. La coopération entre autorités . . . . .	423
2. La répartition des compétences entre autorités . . . . .	424
II. – Les standards relatifs aux acteurs . . . . .	425
A. – <i>Les personnes morales</i> . . . . .	426
1. Les standards prudentsiels . . . . .	427
2. Les standards de gouvernance . . . . .	429
B. – <i>Les personnes physiques</i> . . . . .	430
1. L'aptitude des professionnels . . . . .	430
2. L'intégrité des opérations . . . . .	432
<i>Conclusion du Chapitre I</i> . . . . .	434
CHAPITRE 2. – LA PRODUCTION DES STANDARDS FINANCIERS . . . . .	437
SECTION 1. – <i>L'existence de la procédure</i> . . . . .	438
I. – La procédure d'élaboration des standards financiers . . . . .	439
A. – <i>L'identification de la procédure</i> . . . . .	439
1. L'absence d'une procédure écrite . . . . .	439
2. L'existence d'une procédure coutumière . . . . .	441
a) <i>L'initiative</i> . . . . .	444
b) <i>Élaboration du projet de texte</i> . . . . .	445
c) <i>Consultation</i> . . . . .	446
d) <i>Authentification et adoption du texte</i> . . . . .	447
B. – <i>La rationalisation de la procédure</i> . . . . .	448
II. – La procédure d'adoption des standards financiers . . . . .	451
A. – <i>La pratique du consensus</i> . . . . .	452
1. La prédominance d'une pratique du consensus . . . . .	452
a) <i>La variété des procédures statutaires d'adoption</i> . . . . .	452
b) <i>La pratique au-delà des procédures statutaires</i> . . . . .	454
2. Le domaine du consensus . . . . .	457
B. – <i>La signification du consensus</i> . . . . .	460
1. Le consensus comme technique procédurale . . . . .	461
2. Le consensus comme approche . . . . .	465
SECTION 2. – <i>La démocratisation de la procédure</i> . . . . .	469
I. – Les sources de la démocratisation . . . . .	470
A. – <i>Les fondements généraux de démocratisation</i> . . . . .	471
1. La tendance vers un «droit négocié» . . . . .	471
2. L'« <i>accountability</i> » des institutions internationales . . . . .	474
B. – <i>Les fondements de démocratisation spécifiques aux institutions de coopération</i> . . . . .	478
1. Les critiques relatives à leur composition . . . . .	478
a) <i>Les critiques destinées à l'ensemble des institutions de coopération</i> . . . . .	478

	PAGES
b) <i>Les critiques relatives à la composition du Comité de Bâle</i>	481
2. Les critiques relatives à leur fonctionnement.....	483
a) <i>Le contournement des procédures administratives nationales</i>	483
b) <i>L'efficacité des procédures de consultation spontanées</i> . . . .	485
II. – Les manifestations de la démocratisation . . . . .	487
A. – <i>La démocratisation spontanée</i> . . . . .	487
1. La démocratisation de facto au sein du Comité de Bâle . . . .	487
a) <i>L'ouverture de la procédure</i> . . . . .	488
b) <i>L'élargissement ponctuel de la composition</i> . . . . .	492
2. La démocratisation par les règles de procédures au sein de l'O.I.C.V. . . . .	494
3. La démocratisation internalisée au sein de l'A.I.C.A. . . . .	499
4. Remarques conclusives : Une démocratisation à géométrie variable . . . . .	502
B. – <i>La démocratisation contrainte</i> . . . . .	504
1. Des autorités de régulation américaines placées sous surveillance . . . . .	505
2. L'activisme des instances européennes . . . . .	508
<i>Conclusion du Chapitre II</i> . . . . .	516
<i>Conclusion du Titre 1</i> . . . . .	517
<b>TITRE 2. – La juridicité des standards financiers internationaux</b> . . . .	<b>519</b>
<b>CHAPITRE 1. – LA DYNAMIQUE DE TRANSPOSITION DES STANDARDS     FINANCIERS DANS LES ORDRES JURIDIQUES INTERNES</b> . . . . .	<b>525</b>
<b>SECTION 1. – <i>La dimension autonome de la dynamique de transposition</i></b> I. – Les moteurs de la transposition . . . . .	<b>527</b>
A. – <i>Aspects juridiques de la dynamique de transposition</i> . . . . .	528
1. L'existence d'un engagement . . . . .	529
a) <i>La portée normative du negotium</i> . . . . .	529
b) <i>L'instrumentum, support de l'engagement</i> . . . . .	531
2. La dimension juridique de l'engagement . . . . .	533
B. – <i>Aspects extra-juridiques de la dynamique de transposition</i> . . .	538
1. Les motivations économiques . . . . .	539
2. La dynamique de reconnaissance mutuelle . . . . .	542
II. – Les vecteurs de la transposition . . . . .	545
A. – <i>L'impact normatif des autorités de régulation sur les droits         nationaux</i> . . . . .	547
1. Le pouvoir réglementaire des autorités de régulation . . . . .	547
2. Les prérogatives para-réglementaires des autorités de régulation . . . . .	552
3. L'influence des autorités de régulation sur l'élaboration des législations et réglementations nationales . . . . .	554



	PAGES
B. – <i>L'impact normatif des autorités de régulation sur le processus européen</i> . . . . .	557
1. L'enracinement des autorités de régulation nationales dans le processus européen . . . . .	557
2. La portée de l'action des autorités nationales au sein processus européen . . . . .	560
3. L'extension de l'influence des autorités de régulation nationales au sein du nouveau Système Européen de Surveillance Financière (S.E.S.F.) . . . . .	565
SECTION 2. – <i>L'institutionnalisation de la dynamique de transposition</i> . . . . .	570
I. – L'institutionnalisation de la dynamique endogène aux institutions de coopération . . . . .	572
A. – <i>La correction des transpositions asymétriques (accords de Bâle I et Bâle II)</i> . . . . .	572
B. – <i>Les mécanismes de mise en conformité</i> . . . . .	577
1. Le contrôle de la mise en conformité . . . . .	577
2. La facilitation de la mise en conformité . . . . .	581
II. – L'institutionnalisation de la dynamique exogène aux institutions de coopération . . . . .	584
A. – <i>La régionalisation de la dynamique de transposition</i> . . . . .	585
1. La souplesse des modèles régionaux de l'O.I.C.V. et de l'A.I.C.A. . . . .	585
2. Le modèle « fédéral » du Comité de Bâle . . . . .	586
B. – <i>La globalisation de la dynamique de transposition</i> . . . . .	589
1. L'accompagnement à la transposition par l'Institut pour la Stabilité Financière (I.S.F.) . . . . .	590
2. L'incitation à la transposition par le Conseil de Stabilité Financière (C.S.F.) . . . . .	591
3. Le contrôle de la transposition par le F.M.I. et la Banque Mondiale . . . . .	598
<i>Conclusion du Chapitre I</i> . . . . .	604
CHAPITRE 2. – L'ACCESSION DES STANDARDS FINANCIERS À L'ORDRE JURIDIQUE INTERNATIONAL . . . . .	607
SECTION 1. – <i>La pertinence des standards financiers dans le droit de l'O.M.C.</i> . . . . .	609
I. – La pertinence des standards financiers dans le corpus normatif de l'O.M.C. . . . .	611
A. – <i>Le besoin de standards internationaux pour la libéralisation des services financiers</i> . . . . .	612
1. Le cadre juridique de la libéralisation des services financiers . . . . .	612
2. Le statut de la réglementation nationale dans la libéralisation des services financiers . . . . .	615

	PAGES
B. – <i>Le recours restreint aux standards financiers des institutions de coopération</i> .....	620
1. Les relations entre le droit de l'O.M.C. et les standards internationaux.....	620
2. Le recours aux standards financiers internationaux au regard du droit de l'O.M.C. ....	624
II. – Une pertinence amplifiée dans la pratique institutionnelle de l'O.M.C.....	628
A. – <i>Une pertinence contestée dans pratique du Comité du commerce des services financiers</i> .....	628
1. Le cadre institutionnel de la libéralisation des services financiers.....	629
2. L'absence de consensus sur les standards financiers internationaux.....	631
B. – <i>La pertinence dans la pratique institutionnelle proto-contentieuse</i> .....	639
1. Dans le cadre du processus d'accession à l'O.M.C. ....	639
2. Dans le cadre du Mécanisme d'Examen des Politiques Commerciales (M.E.P.C.).....	643
SECTION 2. – <i>L'intégration des standards financiers au droit international</i> .....	646
I. – L'intégration sur le fondement des règles existantes.....	646
A. – <i>L'intégration sur le fondement des actes constitutifs du F.M.I et de la Banque Mondiale</i> .....	647
1. Le recours aux standards financiers dans le cadre du P.E.S.F. : De l'assistance technique facultative à la surveillance obligatoire.....	648
2. Le recours aux standards financiers dans le cadre de l'assistance financière.....	654
B. – <i>L'intégration sur le fondement de la Charte des Nations Unies</i> .....	658
1. L'intégration des standards financiers aux règles du G.A.F.I.....	658
2. L'inclusion des standards financiers dans la pratique des Nations Unies.....	662
II. – L'intégration par l'incorporation à de nouvelles règles.....	666
A. – <i>Une incorporation limitée au sein des traités internationaux</i> .....	667
B. – <i>L'hypothèse de l'incorporation au droit international coutumier</i> .....	671
<i>Conclusion du Chapitre II</i> .....	678
<i>Conclusion du Titre 2</i> .....	679
<i>Conclusion de la Partie II</i> .....	681

## CONCLUSION GÉNÉRALE

BIBLIOGRAPHIE.....	697
--------------------	-----

TABLE DES MATIÈRES

795

	PAGES
TEXTES ET INSTRUMENTS DU COMITÉ DE BÂLE, DE L'O.I.C.V., DE L'A.I.C.A. ET DU JOINT FORUM .....	753
JURISPRUDENCE .....	765
INDEX .....	771
TABLE DES MATIÈRES .....	785